

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CARTE HERTZ HORIZONS

1. La carte Horizons est une carte personnelle, non cessible et réservée aux résidents français. Les avantages qu'elle procure ne peuvent donc s'appliquer qu'à une seule location à la fois. Elle demeure la propriété de Hertz, et ne peut être utilisée que par le titulaire dont le nom figure sur la carte.

2. La carte Horizons permet à son titulaire de bénéficier d'avantages tarifaires sur les locations de véhicules, sous réserve de modifications pouvant intervenir en cours d'année.

Tarifs préférentiels octroyés au titulaire de la carte Horizons dans les agences Hertz en France métropolitaine :

Forfaits Week-end Horizons :

Le titulaire de la carte Horizons bénéficie jusqu'à 30%* de réduction sur les forfaits Week-end Hertz publics pour toute location de véhicule de tourisme (hors véhicules de la gamme Hertz Prestige Collection). Les forfaits Week-end Horizons comprennent la suppression partielle de la Franchise Dommages (CDW) et la suppression partielle de la Franchise Vol (TP). Les forfaits Week-end Horizons s'appliquent à partir du jeudi 12h avec un retour du véhicule avant mardi 10h.

Forfaits Vacances Horizons :

Le titulaire de la carte Horizons bénéficie jusqu'à 15%* de réduction sur les forfaits Vacances Hertz publics pour toute location de véhicule de tourisme (hors véhicules de la gamme Hertz Prestige Collection). Les forfaits Vacances Horizons comprennent la suppression partielle de la Franchise Dommages (CDW) et la suppression partielle de la Franchise Vol (TP). Les forfaits Vacances Horizons s'appliquent pour toute location de 5 à 30 jours.

Forfaits Jours Horizons :

Le titulaire de la carte Horizons bénéficie de tarifs préférentiels pour toute location de véhicule de tourisme (hors véhicules de la gamme Hertz Prestige Collection) de 1 à 4 jours. Les forfaits Jours Horizons comprennent la suppression partielle de la Franchise Dommages (CDW) et la suppression partielle de la Franchise Vol (TP).

Pré-paiement sur www.hertz.fr et auprès de la Centrale de Réservation Téléphonique :

Le titulaire de la carte Horizons bénéficie de 10%* de remise sur les tarifs pré-payés publics proposés sur www.hertz.fr et auprès de la Centrale de Réservation Téléphonique (hors véhicules de la gamme Hertz Prestige Collection et véhicules utilitaires).

Si vous pré-payez sur www.hertz.fr, le tarif proposé comprend la suppression partielle de la Franchise Dommages (CDW), la suppression partielle de la Franchise Vol (TP) et 250 km par jour.

Si vous pré-payez à la Centrale de Réservation téléphonique le tarif proposé comprend la suppression partielle de la Franchise Dommages (CDW), la suppression partielle de la Franchise Vol (TP) et 250 km par jour.

La Centrale de Réservation Hertz est joignable au 0 825 861 861 (0,15€ TTC/mn).

*Ces remises ne s'appliquent pas aux kilomètres supplémentaires ni aux autres services et suppléments additionnels.

Autres avantages et réductions octroyés au titulaire de la carte Horizons en France métropolitaine :

Siège bébé :

Le siège bébé (ou rehausseur) est offert pour toute location de véhicule en France, selon disponibilité. Hertz met gratuitement à la disposition du titulaire de la carte Horizons un siège bébé pour un enfant de 9 mois à 3 ans ou un rehausseur pour un enfant de 3 à 10 ans. Le titulaire de la carte Horizons, pour profiter de cette gratuité, doit réserver son véhicule 48h à l'avance et préciser sa demande.

Véhicules Hertz Prestige Collection :

Le titulaire de la carte Horizons bénéficie jusqu'à 25 % de réduction sur le forfait "Jour + Kilomètres" de la gamme

Hertz Prestige Collection. Cette remise s'applique sur le forfait hors taxes et hors garanties optionnelles (CDW, TP et PI) en France métropolitaine.

Véhicules utilitaires :

Le titulaire de la carte Horizons bénéficie, par rapport aux prix standards affichés en agence, jusqu'à 15% de réduction la semaine et le dimanche et jusqu'à 20 % de réduction le samedi sur tous les véhicules utilitaires, de 1 à 20 m3.

Surclassement :

Le titulaire de la carte Horizons de 50 ans et plus bénéficie d'un surclassement d'une catégorie selon disponibilité pour toute location de véhicule de tourisme de catégorie B, C ou D (hors véhicules de la gamme Hertz Prestige Collection). Le surclassement ne s'applique pas sur la location de véhicules utilitaires.

Supplément jeune conducteur :

Le titulaire de la carte bénéficie d'une remise sur la surcharge jeune conducteur si il est âgé de 21 à 25 ans : 18.50 € au lieu de 37 €.

Conducteur additionnel :

Le titulaire de la carte bénéficie de l'option conducteur additionnel gratuitement, dans la limite de une gratuité par contrat.

Réductions octroyées au titulaire de la carte Horizons dans les agences Hertz en Europe et dans le reste du monde :

Europe :

Le titulaire de la carte Horizons bénéficie jusqu'à 10 % de réduction sur les forfaits internationaux standards applicables pour toute location de véhicule de tourisme (hors véhicules de la gamme Hertz Prestige Collection) dans la plupart des pays d'Europe

: Autriche, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Grèce, Portugal...

Reste du monde :

Le titulaire de la carte Horizons bénéficie jusqu'à 25 % de réduction selon les pays sur la location de véhicule de tourisme (hors véhicules de la gamme Hertz Prestige Collection) à la Martinique, en Guadeloupe, à la Réunion ou au Maroc.

Hertz Occasions :

Le titulaire de la carte Horizons bénéficie de conditions préférentielles pour l'achat de véhicule d'occasion Hertz.

3. Les remises et tarifs ci-dessus ne sont en aucun cas cumulables avec d'autres remises ou promotions dont le titulaire bénéficierait par ailleurs.

4. L'âge minimum d'adhésion à la carte Hertz Horizons est de 21 ans. Le titulaire de la carte Horizons doit être en possession d'un permis de conduire d'un an ou plus.

5. La carte Horizons est délivrée moyennant le paiement d'une cotisation annuelle fixée par Hertz. Son règlement doit être effectué par carte bancaire ou par chèque.

6. Hertz se réserve le droit de ne pas délivrer la carte Horizons en cas d'inexactitude ou d'insuffisance des informations fournies.

Dans ce cas, Hertz procédera au remboursement de la cotisation éventuellement versée. Hertz peut mettre fin au droit du titulaire d'utiliser sa carte Horizons et en ordonner la restitution en cas d'inexécution par le titulaire, des obligations résultant de tout contrat conclu par ce dernier avec Hertz ou les partenaires de la carte. Cette décision de Hertz donnera lieu au remboursement de la dernière cotisation, si la carte n'a jamais été utilisée au cours de l'année. La cotisation entamée est due pour l'année entière et ne pourra donner lieu à un remboursement partiel.

7. Le titulaire de la carte Horizons est responsable de l'utilisation de celle-ci.

8. En cas de perte ou de vol de sa carte, le titulaire devra en informer le service Marketing de Hertz France SAS - 1/3, avenue de Westphalie - 78180 Montigny le Bretonneux - par lettre recommandée avec accusé de réception. Sur sa demande écrite, une nouvelle carte lui sera délivrée sans coût supplémentaire pour la durée restant à couvrir.

9. La carte Horizons est valable 2 ans à compter de la date d'émission, et sera renouvelée par décision du porteur, moyennant paiement de la cotisation applicable au moment du renouvellement. Hertz se réserve le droit de ne pas la renouveler.

10. Le titulaire de la carte Horizons a l'obligation de respecter les présentes conditions, sans exception, et ne peut en aucun cas se faire rembourser ou vendre les produits et services liés à l'utilisation de cette carte.

11. La possession d'une carte Horizons ne garantit pas la disponibilité d'un véhicule Hertz.

12. Les locations effectuées au moyen de la carte Horizons sont soumises aux termes et conditions générales de location Hertz en vigueur au moment de la prise en charge du véhicule et mentionnés au dos du contrat de location. La carte Hertz Horizons n'est pas un moyen de paiement. Au départ de la location, le titulaire de la carte doit présenter une carte bancaire et/ou de crédit à son nom et acceptée par Hertz.

13. Hertz ne saurait être, en aucun cas, tenu responsable des litiges nés entre le titulaire d'une carte Horizons et les prestataires autres que Hertz.

14. Tout litige pouvant naître entre le titulaire (ayant contracté en qualité de commerçant) de la carte Horizons et Hertz, sera de convention expresse, de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Versailles, ou de tout autre juridiction au seul choix de Hertz ou de ses franchisés et affiliés.

15. L'usage de la carte Horizons implique l'acceptation, sans réserve ni restriction des présentes conditions.

16. Conformément à la loi Informatique et Libertés, nous vous précisons que la transmission des informations qui vous sont demandées n'a pas un caractère obligatoire. Ces informations sont destinées exclusivement à Hertz et/ou ses filiales et/ou franchisés pour le traitement de votre demande. Toute demande incomplète est susceptible de ne pas être accueillie par Hertz.

Sauf opposition écrite de votre part, ces informations pourront être transmises à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant auprès de : Hertz #1 Club Horizons - French Membership Department - Swords Business Park - Swords - Co. Dublin - Ireland.

Les conditions mentionnées ci-dessus sont modifiables sans préavis.